Désignation des membres effectifs et suppléants de la Commission de surveillance

Avis CF 14-01-2026 M.B. 29-01-2026

En vertu des décrets du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, et du 14 mars 2019 relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, le Parlement de la Communauté française a désigné, en sa séance plénière le mercredi 14 janvier 2026, les membres effectifs et suppléants de la Commission de surveillance.

Il s'agit de :

- M. Marc PERSOONS comme membre suppléant de la Commission pour le mandat de magistrat effectif ou honoraire de la magistrature assise disposant d'une expérience en matière de protection de la jeunesse ;

- Mme Lola DENONCIN comme membre suppléante de la Commission pour le mandat de membre titulaire d'un master en criminologie ;

- Mme Louise LAPERCHE comme membre suppléante de la Commission pour le mandat d'avocat ;

- Mme Virginie SAMYN comme membre effective de la Commission pour le mandat de membre titulaire d'un master en sciences psychologiques ;

- M. Joël BONOYOMA LISOMA comme membre suppléant de la Commission pour le mandat de membre titulaire d'un master en médecine disposant d'une expérience utile dans le suivi d'enfants et d'adolescents.